



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

SNABF Solidaires 74-1645 - 75049 Paris cedex 01 - Courriel : 1645-UT

Tél : 01 42 92 40 25 - Fax : 01 42 60 77 42 - http : //www.snabf.org

Union
syndicale
Solidaires

finances
Solidaires

Construire l'avenir après le Quasi-Statut

Le 10 juin dernier, le SNABF Solidaires, employeur de personnels OSD, a décidé de dénoncer le quasi-statut qui leur est applicable. Cette décision fait suite à l'abandon unilatéral de ce même texte par la Banque en décembre 2007. Elle a certes suscité émoi et parfois incompréhension, principalement auprès de nos collègues OSD. Mais elle nous est apparue comme la seule solution juste et efficace pour pouvoir bâtir au plus vite un nouvel accord viable, au lieu de continuer à subir coup après coup les conséquences du désengagement de la Banque.

Face au coup de force de la Banque...

Affichant, dès sa nomination, la volonté de « refondre la politique sociale de la Banque », le gouverneur Noyer a précisé son objectif lors du CCE du 6 mai dernier : **abaisser, à l'horizon 2011, de 80 à 65 millions d'euros (-19%) le montant des dépenses sociales.**

Pour parvenir à ses fins, la Banque a imposé aux gestionnaires des structures sociales (CE, CCE) :

- la réduction drastique du nombre d'agents détachés,
- le gel de la subvention salariale affectée à la rémunération des OSD à son niveau du 31/12/2007 et sa diminution progressive au fil des départs non remplacés,
- le transfert, dès janvier 2009 et sans aucun moyen supplémentaire, de la gestion administrative et de la paie des OSD.

Ces décisions, nous obligeant à faire plus avec moins de moyens, se traduiront notamment par l'impossibilité :

- d'assurer l'évolution salariale du personnel OSD,
- de remplacer les départs, donc la mise en péril de nombreuses structures gérées.

...notre détermination à préserver les emplois ainsi que les prestations sociales et culturelles

Face à ce chantage, le SNABF Solidaires a pris la décision de dénoncer à son tour le quasi-statut qu'il avait pourtant contribué à bâtir en 1992 mais que la Banque rend inapplicable à court terme. Il s'agit là :

- de ne pas rester passif face aux diktats et aux pressions de la Banque nous menaçant à demi-mot d'imposer des coupes beaucoup plus violentes dans les budgets sociaux,
- de préparer une alternative concrète et réaliste à la casse sociale programmée par la Banque, pour préserver l'emploi et l'essentiel des garanties du personnel OSD,
- de conserver les moyens de maintenir les prestations sociales et culturelles à leur niveau actuel pour l'ensemble du personnel.

Cette décision nous est apparue la seule possible. En effet, le **gouvernement de la Banque**, libéré de toute contrainte par la scélérate loi Arthuis, **peut désormais s'affranchir des gestionnaires pour fixer unilatéralement le montant des dépenses sociales.**

Par ailleurs, dès septembre prochain – date à laquelle la dénonciation par la Banque produira tous ses effets – **plusieurs dispositions du quasi-statut relevant de la Banque continueront de s'appliquer, bien que les gestionnaires ne soient pas en capacité** de les respecter (prêts, logements locatifs, formation...)

L'opposition frontale prônée par certains représentants du personnel s'apparente donc à de la pure démagogie.

De même, s'il nous semble indispensable d'optimiser la gestion des fonds sociaux (optimisation dont les principales orientations feront l'objet d'une prochaine publication), **nous écartons les propositions faites, ici ou là, de puiser dans l'enveloppe des prestations sociales et culturelles** ou les fonds propres des organismes sociaux, afin de compenser le désengagement financier de la Banque en matière de salaires.

La volonté de construire un nouveau cadre avec nos collègues OSD

Nous avons la ferme intention de **ne pas laisser perdurer la situation d'incertitude dans laquelle se trouvent nos collègues OSD. Nos gestionnaires vont donc entamer des négociations** avec les représentants syndicaux des OSD **en vue de conclure un accord collectif ayant vocation à se substituer au quasi-statut.** Ce nouveau cadre de rattachement reprendra le plus largement possible les dispositions actuelles du quasi-statut, tout en prenant en compte la nouvelle donne imposée par la Banque.

Quant aux fermetures de structures et aux réductions d'activités déjà actées (centres de vacances, coopératives...), **nous prenons l'engagement de remplacer**, dans toute la mesure possible, **les agents détachés restitués à la Banque par des OSD dont les postes auront été supprimés.**

L'exigence de moyens pour accompagner la transition

Mais l'attaque est si sévère que les **reclassements professionnels et géographiques ne suffiront sans doute pas.** C'est pourquoi **nous nous battons pour obtenir de la Banque les enveloppes budgétaires** nécessaires pour :

- **financer le nombre minimum d'agents permettant le bon fonctionnement des structures maintenues,**
- **remplacer les départs**, dès lors qu'ils ne peuvent plus être couverts par des reclassements internes,
- **offrir des perspectives de carrière** à nos collègues OSD,
- **proposer des mesures de départ volontaire plus attractives.**

En tant que gestionnaire d'une majorité de CE et principal co-gestionnaire du CCE, le SNABF Solidaires n'entend pas fuir ses responsabilités. Alors que le rouleau compresseur de la Banque met à bas l'ensemble de notre édifice social, nous nous engageons à tout faire pour en maîtriser les conséquences, conformément aux attentes du personnel et sans jamais renier notre exigence de solidarité.